



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC N° SPR 01/2026

(L.181-10-1 du code de l'environnement)

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Demande d'autorisation environnementale présentée par la société ORANO MINING
Commune de SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE

Date, objet et conduite de la consultation : Est soumise à consultation du public au titre de l'article L181-10-1 du code de l'environnement, la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société ORANO MINING en vue de la création d'une couverture solide sur le site de stockage d'une ancienne mine d'uranium sur la commune de Saint-Priest-la-Prugne (site des Bois Noirs Limouzat). Ce projet est soumis à évaluation environnementale au titre de la rubrique n° 1735 de la nomenclature des ICPE, avec un rayon d'affichage de 2 kms incluant les communes suivantes : Lavoine et Laprugne (Allier). La Communauté de Communes du Pays d'Urfé (Loire) et la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté (Allier) seront également consultées. Cette demande d'autorisation emporte par ailleurs d'autres procédures connexes : espèces protégées, défrichement, et installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

La consultation, d'une durée de trois mois, aura lieu **du 10/04/2026 à 09h00 au 10/07/2026 à 12h00 inclus**.

Elle sera conduite par une commission d'enquête présidée par M. Michel CORRENOZ, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Lyon le 08/01/2026. Les membres titulaires désignés de cette commission sont Mme Joyce CHETOT et M. Michel ZOBOLI, et M. Hervé REYMOND en tant que membre suppléant.

Composition et consultation du dossier : Dès le début de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale sera consultable sur le site Internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : www.registre-numerique.fr/projet-bnl, et depuis le site Internet des services de l'Etat dans la Loire : www.loire.gouv.fr (rubrique : "Action de l'Etat - Environnement - ICPE - Les dossiers en cours d'instruction dans la Loire"). Les communes de Lavoine et Laprugne disposeront d'une version au format numérique (sous clé USB), et en mairie de Saint-Priest-la-Prugne un poste informatique dédié sera installé.

Toute personne pourra demander à consulter ce dossier sur support papier à la mairie de Saint-Priest-la-Prugne (42830), 10 rue de Vichy, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation dont l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut, l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis.

Seront également rendus publics le mémoire en réponse du pétitionnaire (s'il est produit en cours de consultation) à l'avis de l'autorité environnementale, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Des renseignements relatifs au projet pourront être demandés auprès de M. Julien BOSSIAN, chef de projet – ORANO MINING, par courriel : g-orn-mn-amf@orano.group ou téléphone : 06 76 07 80 99.

Modalités de participation du public : Pendant la durée de la consultation, des observations et propositions pourront être formulées sur le registre papier ouvert en mairie de Saint-Priest-la-Prugne et sur le registre dématérialisé disponible sur le site dédié à la consultation : www.registre-numerique.fr/projet-bnl, par courrier électronique à l'adresse suivante : projet-bnl@mail.registre-numerique.fr ainsi que par courrier postal adressé à la mairie de Saint-Priest-la-Prugne, à l'attention de M. Michel CORRENOZ – président de la commission d'enquête du projet Bois Noirs.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

La commission d'enquête organisera deux réunions publiques à la salle des fêtes sise 2 rue de Vichy, à Saint-Priest-la-Prugne, en présence du pétitionnaire, afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux questions des participants :

- **réunion d'ouverture : mardi 21/04/2026 de 18h30 à 20h30,**
- **réunion de clôture : mardi 30/06/2026 de 18h30 à 20h30.**

Les compte-rendus des réunions seront consultables sur le site de la consultation.

La commission se tiendra également à disposition du public :

- au cours de trois permanences **pour tout public, sur rendez-vous (pris sur le site de la consultation), de 14h00 à 17h00, en mairies de :**
 - **Laprugne**, 6 route de la Loge-des-Gardes (03250) : **mardi 05/05/2026 ;**
 - **Saint-Priest-la-Prugne** : **lundi 18/05/2026 ;**
 - et **Lavoine**, 5 place de la Mairie (03250) : **vendredi 19/06/2026.**
- au cours d'une permanence **réservée aux personnes morales, sur rendez-vous (pris sur le site de la consultation), de 09h00 à 12h00, en mairie de Saint-Priest-la-Prugne : vendredi 05/06/2026.**

A l'issue de la consultation du public :

La commission d'enquête rendra public, sur le site dédié à la consultation, son rapport, assorti de conclusions motivées au plus tard à la date de la décision préfectorale et pendant une durée d'un an.

La préfète de la Loire est l'autorité compétente pour prendre la décision unique d'autorisation environnementale assortie en outre de prescriptions relatives aux espèces protégées, au défrichement, aux IOTA, ou bien la décision de refus le cas échéant.

